



1. Conservation des réservoirs de biodiversité et des corridors associés

2. Conciliation des infrastructures linéaires avec le maintien du réseau écologique sur les secteurs suivant :
 - Contres
 - Pruniers-en-Sologne
 - Villefranche

3. Conciliation entre le développement du territoire et les secteurs sensibles à la perte de mares :
 - Secteur de Pontlevoy/Vallières-les-Grandes
 - Secteur de Couddes/Méhers/Chémery
 - Secteur de St Aignan
 - Secteur de Mennetou

4. Restauration des continuités écologiques issues du classement L214-17 du code de l'environnement pour les cours d'eau



Trame Verte et Bleue du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois

Enjeux du continuum aquatique/humide

- Limites administratives**
- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois
 - Limites de communes
- Éléments fragmentants**
- Routes à trafic supérieure à 1000 véh/jour
 - Autoroute
- Éléments reconnectants**
- Passages à amphibiens sur l'autoroute A85
- Enjeux de la trame bleue**
- Enjeux de maintien**
- Réservoirs de biodiversité
 - Réservoirs de biodiversité
 - Réseau de mares distantes de moins de 500 m et contenant des espèces TVB
 - Réseau de mares distantes de moins de 500 m
- Autres enjeux**
- Conciliation entre les infrastructures linéaires et le maintien du réseau de mares
 - Zones de réseaux de mares sensibles à la perte d'habitat

Fonds cartographiques : BD TOPO© IGN 2011,
 © OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA
 ROE (Version 5.0) mai 2013 - ONEMA
 Réalisé par le CDPNE - 20/02/2014

